



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : parc automobile

Question écrite n° 68804

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sous-utilisation des carburants portant peu atteinte à l'environnement, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de promouvoir l'utilisation de carburants dits « propres » au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Dans le cadre de ses actions éco-responsables, l'administration centrale du MENESR porte, depuis déjà quelques années, une attention particulière aux performances environnementales du couple moteur-carburant des véhicules achetés. Les véhicules anciens, coûteux en consommation et en réparation, préjudiciables à l'environnement, ont été progressivement remplacés par des véhicules dits propres (électriques, GPL, bicarburant, normes Euro 3 et Euro 4 diesel et essence), ce qui représente 86 % du parc actuellement, pour la section éducation, alors que la proportion était de moins de 30 % il y a trois ans. Un effort similaire est porté aux achats de véhicules pour la section recherche. Il est à noter que les normes Euro 4 contribuent à réduire sensiblement les émissions de polluants locaux (particules, oxyde d'azote et composés organiques volatils, par exemple) et que les véhicules équipés de moteurs au GPL (gaz de pétrole liquéfié) offrent également des performances environnementales intéressantes. Les bio-carburants, quant à eux, permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de certains polluants. Ils sont déjà utilisés comme additifs au gazole et à l'essence. Mais ils ne représentent que 0,5 % de la consommation en France. Si la filière entre dans une production de masse pour devenir plus rentable comme cela est prévu dans un plan gouvernemental présenté en septembre dernier, les prix pratiqués deviendront alors beaucoup plus attractifs, en particulier pour le MENESR. C'est ainsi que, lors de sa conférence de presse du 1er septembre 2005, le Premier ministre a fait part de son intention de mobiliser le secteur pétrolier sur l'accroissement des investissements à consacrer au domaine des énergies renouvelables et de la voiture propre en France. L'objectif de porter la consommation de biocarburants à 5,75 % du total dès 2008 a été annoncé. Il est envisagé de lancer un programme de recherche et développement de 100 millions d'euros en faveur de la voiture propre. Le choix des voitures propres est encouragé, notamment par le crédit d'impôt voiture propre (qui augmentera de 1525 à 2000 euros) et par la mesure selon laquelle le coût de la carte grise sera uniquement fonction du caractère polluant ou non des véhicules, à compter du 1er janvier 2006.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68804

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6374

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10352